	<p align="center">FICHE DE SYNTHÈSE SITE NATURA 2000 A destination des porteurs de projet dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000</p>	<p>Références réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directive « Habitats Faune Flore » n°92/43/CEE du 21 mai 1992 - décret n°2011-966 du 16 août 2011 - articles L.414-4 et R.414-19 du code de l'environnement
<p align="center">Service instructeur (guichet unique) : DDT, Service Économie Agricole et Rurale Unité Biodiversité et préservation des espaces naturels et agricoles 43 rue Charles Duroselle, 16000 Angoulême ddt-biodiversite@charente.gouv.fr</p>		

<p>Site Natura 2000 VALLEE DE L'ISSOIRE</p>	
<p align="center">Statut : ZSC</p>	<p align="center">Code : FR5400403</p>
<p align="center">Collectivité territoriale chargée de la mise en œuvre du DOCOB : Syndicat Intercommunal de bassin du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine (SIGIV) secretariat@sigiv.fr 06 05 31 45 05 </p>	
<p align="center">Textes de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté ministériel du 09 août 2006 portant désignation de la ZSC Vallée de l'Issoire ; - Arrêté préfectoral de 2002 portant approbation du document d'objectifs du site (Révision en 2014) 	

Description et intérêt du site :

Petite vallée sur socle cristallin (bordure ouest du Massif Central), localement encaissée, avec affleurements rocheux (falaises granitiques, arènes sableuses) présentant une grande diversité de milieux et de groupements végétaux : landes calcifuges à Ericacées, pelouses oligotrophes sur surplombs rocheux, groupements chasmophytiques des falaises granitiques, prairies mésophiles à hygrophiles, mégaphorbiaies à Aconit tue-loup des rives de l'Issoire, petite rivière à courant rapide et eaux bien oxygénées, boisements de divers types, y compris hygrophiles (à Aulne) des bords de l'Issoire.

<p align="center">Qualité et importance</p>	<p>Présence de falaises et rochers granitiques rare en contexte planitiaire ; végétation phanérogame et cryptogame d'un grand intérêt avec un mélange d'espèces méridionales (Hélianthème en ombelle <i>Halimium umbellatum</i>) et montagnardes (<i>Asplenium foreziense</i>).</p> <p>Le réseau primaire et secondaire de l'Issoire avec ses eaux courantes, bien oxygénées, constitue aussi un habitat important pour certaines espèces menacées (Lamproie de Planer, Chabot, Loutres d'Europe et Écrevisses à pattes blanches). Le site est remarquable également par la qualité du tissu interstitiel reliant les différents noyaux d'habitats : prairies maigres à pâturage ovin extensif et chênaies calcifuges sur les pentes abruptes qui jouent un rôle à la fois dans son intégrité paysagère et son fonctionnement écologique global.</p>
<p align="center">Vulnérabilité</p>	<p>Les barrages de retenue ainsi que les lacs collinaires qui se multiplient sur les versants sont susceptibles d'affecter la qualité des eaux de l'Issoire et des ruisseaux qui l'alimentent (réchauffement, eutrophisation, diminution de l'oxygène dissous). Des tentatives de remplacement des boisements spontanés et des landes par des monocultures - résineux sur les versants - constituent une menace encore peu active mais qui pourrait à terme devenir préoccupante. L'abandon des parcelles les moins intéressantes pour l'agriculture avec le développement de friches et la fermeture du milieu pourrait également être une menace pour le site à moyen terme. Les prairies pâturées extensivement qui forment encore l'essentiel du tissu interstitiel du site pourraient, dans le contexte actuel de déprise agricole, être remplacées par des cultures céréalières intensives dans les zones les plus planes.</p>

Items concernés au régime d'autorisation propre à Natura 2000 (liste locale n°2)

6- Premiers boisements (y compris les taillis courts rotation) (les plantations de vergers, vignes, chênes truffiers ne sont pas concernées) ;
7- Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes ;
18- Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.2.3.0. : création de plans d'eau, permanents ou non ;
21- Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.3.1.0. : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais ;
22- Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.3.2.0. : Réalisation de réseaux de drainage ;
26- Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de la structure des ponts et viaducs ainsi que les travaux dans les tunnels ferroviaires non circulés ;
27- Travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou des cavités souterraines ;
29- Arrachage de haies ;
30- Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie inférieure ou égale à 2ha ;
32- Affouillements ou exhaussement du sol dont la profondeur ou la hauteur est inférieure à 2 mètres ET qui portent sur une surface supérieure à 100m² ;
35- Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste.

Classe d'habitat	• Forêts caducifoliées ;	45%
	• Prairies améliorées ;	30%
	• Forêt artificielle en monoculture (ex : plantations de peupliers ou d'arbres exotiques) ;	8%
	• Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) ;	8%
	• Autres terres arables ;	3%
	• Landes, broussailles, recrus, maquis et garrigues ;	2%
	• Autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges, mines) ;	1%
	• Rochers intérieurs, éblouis rocheux, dunes intérieures, neige ou glace permanente ;	1%
	• Marais (végétation de ceinture), bas-marais, tourbières ;	1%
• Pelouses sèches, steppes	1%	

HABITATS ET ESPÈCES JUSTIFIANT LA DÉSIGNATION DU SITE :

Habitats visés à l'Annexe I de la Directive 92/43/CEE du Conseil

Habitat d'intérêt communautaire prioritaire :

91E0 - Forêts alluviales à Aulne glutineux *Alnus glutinosa* et Frêne élevé *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (7.4 ha)

Espèces visées à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE du Conseil

Amphibiens :

1193 - Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata*

Poissons :

1096 - Lamproie de Planer *Lampetra planeri*
1163 - Chabot commun *Cottus gobio*

Mammifères :

1304 - Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*
1324 - Grand murin *Myotis myotis*
1355 - Loutre d'Europe *Lutra lutra*

Invertébrés :

1083 - Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*
1088 - Grand capricorne *Cerambyx cerdo*

PRINCIPAUX ENJEUX DU SITE :

	Habitats	Espèces
Intérêt majeur	Landes sèches européennes	Chiroptères
	Prairies	Chiroptères
	Plan d'eau et mares	Chiroptères et Sonneur à ventre jaune
	Cours d'eau, berges	Chabot, Lamproie, Campagnol amphibie, Vison d'Europe et Loutre d'Europe
	Mégaphorbiaies	Chiroptères et Vison d'Europe
	Falaises rocheuses	Faucon pèlerin
	Boisements et plantations de résineux et de feuillus	Lucane cerf-volant, Grand capricorne, chiroptères

	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
Chiroptères	Hibernation				Reproduction et élevage des petits						Hibernation	
Sonneur à ventre jaune				Reproduction et ponte								
Chabot			Reproduction									
Lamproie	Destruction d'individus											
Vison d'Europe et Loutre d'Europe		Reproduction et élevage des petits										
Lucane cerf-volant et Grand capricorne						Formation des imagos						

Les périodes sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques.

Période d'intervention possible

Période de sensibilité

AUTRES ESPÈCES ET HABITATS PATRIMONIAUX :

Habitats d'intérêt communautaire :

3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion* (0.5 ha) ;

4030 - Landes sèches européennes (1.2 ha) ;

6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpin (6.5 ha) ;

6510- Prairies maigres de fauche de basse altitude (Vulpin des près *Alopecurus pratensis*, Sanguisorbe officinale *Sanguisorba officinalis*) (3.6 ha) ;

8220 - Pentas rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytes (2.6 ha) ;

8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnières du *Sedo-Sceranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii* (2.6 ha) ;

Espèces de l'Annexe IV de la Directive Habitat, Faune et Flore et de la Directive Oiseaux



Amphibiens :

Rainette verte *Hyla arborea*

Grenouille agile *Rana dalmatina*





Reptiles :

Couleuvre verte et jaune *Hierophis viridiflavus*

Lézard vert occidental *Lacerta bilineata*

Lézard des murailles *Podarcis muralis*

Triton marbré <i>Triturus marmoratus</i>	
 Mammifères : Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i> Murin de Daubenton <i>Myotis daubentoni</i> Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i> Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i> Noctule commune <i>Nyctalus noctula</i> Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i> Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	 Oiseaux Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i> Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i> Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i> Pic noir <i>Dryocopus martius</i> Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i> Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i> Alouette lulu <i>Lullula arborea</i> Milan noir <i>Milvus migrans</i> Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i> Pic cendré <i>Picus canus</i>

SYNTHÈSE DE LA RICHESSE DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE :

Patrimoine d'intérêt communautaire	Présent dans l'ex-région Poitou-Charentes	Présent sur le site	
		Total	Dont habitats ou espèces prioritaires
Habitats cités au titre de l'Annexe I de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	66	7	1
Espèces animales citées au titre de l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	43	8	1
Espèces végétales citées au titre de l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	6	-	-
Espèces animales et végétales citées au titre de l'Annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	-	13	
Oiseaux cités au titre de l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409/CEE	163	10	

Pour plus d'informations sur les principales espèces patrimoniales du site :

<https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fspdpdf/FR5400403.pdf>

Pour consulter le DOCOB :

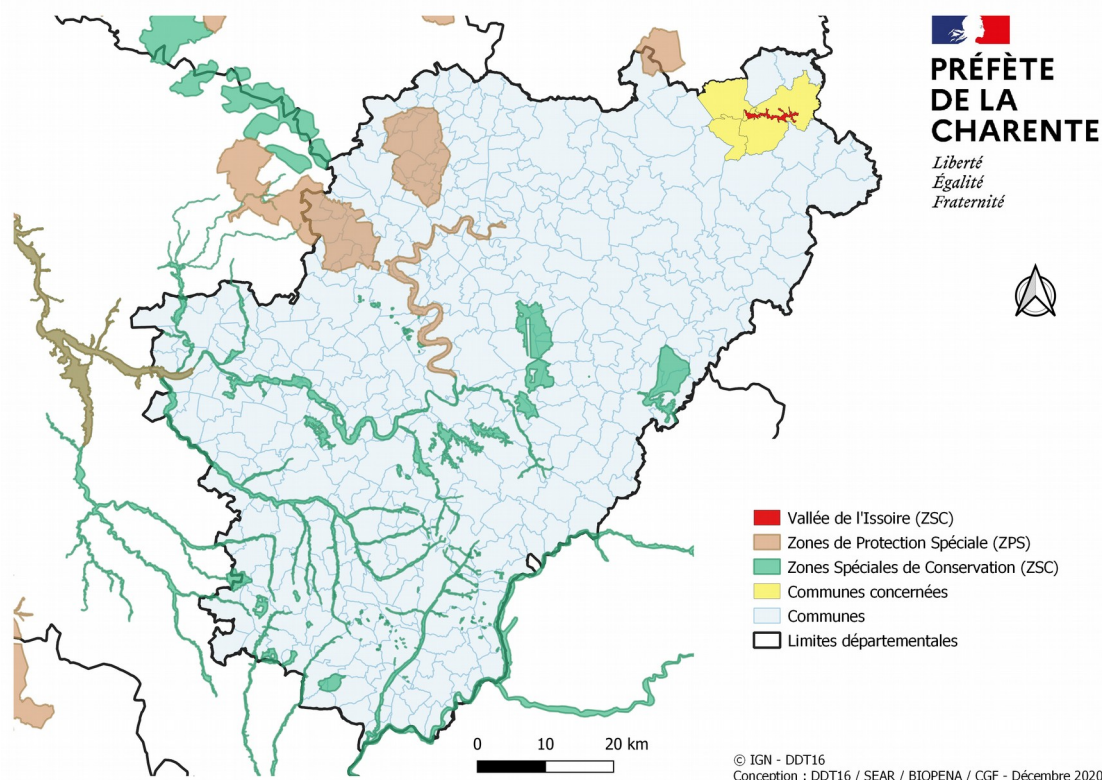
<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/docob-charente-charente-maritime-deux-sevres-a1544.html>

PARTICULARITÉ DU SITE :

Site classé au titre du paysage

Décret du 10 février 2005 portant classement parmi les sites du département de la Charente de l'ensemble formé par la vallée de l'Issoire, sur le territoire des communes de BRILLAC, LESSAC et SAINT-GERMAIN-DE-CONFOLENS.

Localisation du site Natura 2000 en Charente :



Communes concernées : Brillac, Confolens, Esse, Lessac

Autres sites Natura 2000 en relation avec le site :

-

Périmètre de la Vallée de l'Issoire :

